



Sud Collectivités Territoriales de Saint-Herblain
2 rue de l'hôtel de Ville 44800 Saint-Herblain

Monsieur le Maire
BP 50167
44802 Saint-Herblain

Saint-Herblain, le 30 mai 2023

Objet : Congé Menstruel

Monsieur le Maire,

Alors que l'Espagne vient de voter une loi créant un congé menstruel, le tabou autour des *règles* au travail persiste en France.

Des élu·es de gauche se mobilisent actuellement pour porter des textes qui permettraient aux femmes d'être indemnisées en cas de règles douloureuses ou d'endométriose.

En France 66% des salariées seraient favorables au congé menstruel et 64% y auraient même recours si elles le pouvaient, révélait [un sondage IFOP fin 2022](#).

Si quelques entreprises privées en proposent un à leurs salariées, **la mairie de Saint-Ouen (93) vient d'annoncer la mise en place de deux jours de congés spéciaux pour les agentes souffrant d'endométriose ou de règles douloureuses**. Une première pour une collectivité territoriale.

Le syndicat SUD vous demande d'en faire de même en instaurant un congé menstruel pour les agentes de la Ville de Saint-Herblain qui souffrent en silence d'endométriose ou de règles douloureuses qui les empêchent d'accomplir normalement leurs missions. Nous demandons la possibilité pour les agentes de **poser jusqu'à deux journées de congés, d'aménager leur emploi du temps ou de télétravailler, sans qu'aucune journée de carence ne leur soit décomptée**.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre parfaite considération.

Le bureau de SUD